

# Rapport annuel 2010

(du 1.7.2010 au 31.12.2010)

Administration :

**Fondation collective Symova**

Beundenfeldstrasse 5  
Postfach / Case postale 443  
CH-3000 Bern 25

Téléphone 031 330 60 00

Fax 031 330 60 01

[info@symova.ch](mailto:info@symova.ch)

[www.symova.ch](http://www.symova.ch)



## Introduction

Nous avons le plaisir de vous présenter le premier rapport annuel de la Fondation collective Symova. Celle-ci n'étant opérationnelle que depuis le 1.7.2010, le présent rapport porte seulement sur une période de six mois.

La création de la Fondation collective Symova a pu être achevée et réalisée avec succès. Au 31.12.2010, la Fondation disposait d'un volume d'investissement d'environ CHF 1.8 milliards. Y sont affiliés 66 entreprises avec un total de 6'508 assurés actifs et 3'439 bénéficiaires de rentes.

Dès la clôture du premier exercice, la Fondation collective Symova a enregistré de très bons résultats dans tous les domaines : frais de gestion, risques et placement de la fortune. Dans le présent rapport annuel, nous abordons notamment les thèmes suivants :

- Stratégie de placement et performance
- Décompte des frais de gestion du 1.7.2010 au 31.12.2010
- Institution d'assurance du 1.7.2010 au 31.12.2010
- Bilan actuariel au 31.12.2010
- Organisation

Les informations concernant les différentes caisses de prévoyance seront présentées sous forme de comptes annuels séparés pour chacune des caisses de prévoyance.

Pour établir les comptes de l'exercice 2010, la Fondation collective Symova a adopté les bases techniques les plus récentes (changement de bases) et est donc passée des bases LPP 2005 aux bases LPP 2010. Celles-ci tiennent notamment compte de l'allongement de l'espérance de vie. En effet, pendant la seule période de 2005 à 2010, les hommes ont vécu en moyenne un an de plus. Cette évolution a également des répercussions sur le bilan actuariel. En effet, il va falloir verser plus longtemps les retraites bien que les fonds disponibles n'aient pas augmenté. Autrement dit, le capital nécessaire à la couverture des retraites augmente, mais la fortune disponible ne change pas. Cela signifie que le taux de couverture est en régression. Jusqu'à maintenant, cette réduction du taux de couverture a pu être en partie compensée par les provisions pour changement de bases existantes.

Du fait de l'adoption des bases LPP 2010 et donc de la prise en compte de l'allongement de l'espérance de vie, un ajustement du taux de conversion s'impose. En effet, si le taux de conversion est fixé trop haut, les avoirs d'épargne ne suffiront pas pour verser la retraite en résultant à vie. Or, cette perte est à la charge de la caisse de prévoyance et en dégrade son taux de couverture. Le problème est donc répercuté sur les générations futures. Afin d'éviter cette répercussion, il faudra donc soit réduire le taux de conversion ou bien introduire une contribution supplémentaire pour financer un taux de conversion devenu trop élevé.

Le conseil de la Fondation collective a relevé les défis et assumé sa responsabilité dans l'équilibre financier de la caisse et un financement qui tienne compte de l'intérêt des générations futures. Sa décision logique était donc la suivante : le taux de conversion sera ajusté à l'espérance de vie rallongée et par conséquent réduit. Par ailleurs, le taux de conversion applicable aux femmes sera différent de celui applicable aux hommes dès 2012.



Le taux de conversion sera réduit progressivement jusqu'en 2016 :

Année	Hommes	Femmes
2011	6.65 %	6.65 %
2012	6.52 %	6.62 %
2013	6.44 %	6.62 %
2014	6.37 %	6.62 %
2015	6.29 %	6.62 %
2016	6.22 %	6.62 %

Grâce à une évolution favorable de l'institution d'assurance de la Fondation collective Symova et à la dissolution de provisions, un montant total de CHF 18'148'421 a pu être attribué aux différentes caisses de prévoyance en 2010 et dont la répartition entre les différentes caisses s'est faite sur la base des cotisations de risque facturées. Ces fonds ont été utilisés comme suit par les différentes caisses de prévoyance :

#### Provisions pour les pertes de retraites

Etant donné que le taux de conversion technique correct de 6.22% pour hommes ne sera appliqué qu'en 2016, chaque départ en retraite engendrera une perte. Il convient donc que chacune des caisses de prévoyance constitue dès aujourd'hui des provisions pour contrebalancer ces futures pertes. Au total, des provisions de CHF 4'864'127.00 seront nécessaires. Le montant dont chacune des caisses de prévoyance aura besoin dépend de sa structure : plus grand est le nombre de personnes approchant l'âge du départ en retraite, plus élevée sera la perte subie du fait des départs en retraite. En fonction de la structure de chacune des caisses de prévoyance, il se peut que la quote-part des fonds distribués par l'institution d'assurance ne suffise pas pour constituer les provisions nécessaires pour contrebalancer les pertes du fait des départs en retraite. Tout montant résiduel sera à la charge de la caisse de prévoyance.

#### Provisions pour des mesures d'accompagnement

Pour le cas où il ne serait pas nécessaire d'affecter la totalité des fonds provenant de la distribution des bénéfices à la provision pour les pertes de retraites, le montant de l'excédent sera converti en provisions pour mesures d'accompagnement. La raison en est la suivante : avec un taux de conversion réduit, la rente versée aux assurés sera plus faible. Le Conseil de fondation estime à l'unanimité que cette réduction de la prestation devrait être au moins partiellement compensée (mesures d'accompagnement). Il appartiendra finalement aux différentes commissions de prévoyance de décider s'il convient de prendre de telles mesures et de quelle manière. A cet effet, différentes propositions seront présentées.



## Stratégie de placement

A la date de clôture du bilan, la catégorie des placements dans l'immobilier suisse a été surpondérée d'environ 2.7 % (voir tableau ci-après). Compte tenu des problèmes du surendettement de certains Etats membres de l'Union Européenne (la Grèce, le Portugal etc.), la Commission de placement a décidé de renoncer, au moins temporairement, à des placements en obligations étrangères. La Commission de placement vérifie la situation régulièrement. Par ailleurs, elle étudie des placements alternatifs.

A la fin de l'année 2010, la fortune globale de la Fondation collective Symova s'est établi à environ CHF 1'830'000.00.

Catégorie de placement	Allocation stratégique d'actifs		Investi au 31.12.2010
	Stratégie	Fourchette	
Liquidités	3 %	0 – 10 %	4.12 %
Obligation CHF	32 %	29 – 42 %	33.65 %
Obligations étrangères	7 %	0 – 9 %	0.00 %
Actions Suisse	8 %	6 – 10 %	8.37 %
Actions étrangères	16 %	14 – 18 %	15.66 %
Actions marchés émergents	2 %	1 – 3 %	2.48 %
Immobilier Suisse	28 %	24 – 32 %	30.74 %
Commodities (matières premières)	4 %	1 – 5 %	4.68 %
Placements chez les employeurs	0 %	0 – 2 %	0.30 %
	100 %		100.00 %

## Performance au 2<sup>e</sup> semestre 2010

Au 2<sup>e</sup> semestre 2010, les marchés d'actions étaient en hausse dans le monde entier. En raison de la forte réévaluation du Franc suisse, notamment par rapport au dollar US et à l'Euro, les rendements sur des placements en actions étaient en baisse. Les matières premières (Commodities) ont également connu une forte hausse au 2<sup>e</sup> semestre.

Les différentes catégories de placement ont réalisés les rendements suivants :

Obligations Suisse	0.04 %
Actions Suisse	7.99 %
Actions étrangères	7.67 %
Actions Emerging Markets (pays émergents)	10.26 %
Immobilier Suisse	3.04 %
Commodities (matières premières)	24.06 %

<b>Performance globale du 1.7.2010 au 31.12.2010</b>	<b>3.98 %</b>
Benchmark	3.73 %
Rendement du placement de la fortune géré en pool du 1.7.2010 au 31.12.2010	CHF 68'221'245

Ce résultat des placements qui est supérieur au benchmark s'explique notamment par la renonciation à des obligations étrangères et la surpondération de l'immobilier suisse. Il convient de tenir compte du fait que l'indice de référence ne contient pas de frais de gestion de la fortune. Pour la Fondation collective Symova, ces derniers s'élèvent à environ CHF 911'500 pour la période entre le 1.7.2010 et le 31.12.2010, ce qui représente 0.1% (par an) de la fortune globale de Symova.

En y ajoutant un rendement de 0.81% réalisé par la Caisse de pension de l'ASCOOP au 1<sup>er</sup> semestre 2010, **la performance s'élève au total à 4.82% pour l'exercice 2010.**



## Décompte des cotisations pour frais de gestion du 1.7.2010 au 31.12.2010

Le décompte ordinaire des cotisations pour frais de gestion fait apparaître un excédent de CHF 296'449. Ce résultat n'est pas représentatif puisqu'il s'agit d'une part d'une période relativement courte et, d'autre part, il comporte des facteurs exceptionnels liés à la constitution de la Fondation. On peut toutefois considérer qu'à l'avenir les frais se situeront dans le cadre du budget prévu.

### Décompte semestriel ordinaire

Cotisations pour frais de gestion	CHF	1'034'716
Frais de gestion	CHF	1'020'252
Moins la quote-part de la gestion de fortune	CHF	- 281'985
Total des frais de gestion	CHF	738'267
<b>Excédent des produits du décompte semestriel ordinaire</b>	<b>CHF</b>	<b>296'449</b>

### Décompte global:

Report de bénéfices au 1.7.2010 <sup>(1)</sup>	CHF	2'574'974
Bénéfices décompte semestriel ordinaire	CHF	296'449
Produits extraordinaires <sup>(2)</sup>	CHF	383'252
Moins les frais de création de la Fondation collective Symova <sup>(3)</sup>	CHF	- 600'681
<b>Report à nouveau sur 2011</b>	<b>CHF</b>	<b>2'653'994</b>

(1) Lors du transfert des entreprises de la caisse de pension ASCOOP à la Fondation collective Symova au 1.7.2010 (liquidation partielle), les fonds du décompte des cotisations pour frais de gestion s'élevant à CHF 2'574'974 ont été transférés collectivement. Il s'agit du report à nouveau de bénéfices.

(2) Au deuxième semestre 2010, l'administration de la Fondation collective a d'offrir ses services pour le compte de la caisse de pension ASCOOP ; c'est à ce titre qu'elle a perçu une rémunération de CHF 383'252.

(3) Les frais qui ont été et qui seront encore engagés dans le cadre de la création de la Fondation s'élèvent à CHF 600'681 au total (notamment des dépenses pour le mobilier de bureau, des équipements informatiques et des logiciels, des concepts de communication, le système d'audit interne).

Lors de sa réunion du 16.2.2011, le Conseil de fondation a décidé de réduire à compter du 1.1.2012 d'environ 20% les cotisations pour frais de gestion pour les assurés actifs. Il y a lieu de supposer qu'à la suite de cette mesure, les charges administratives seront sans doute supérieures aux produits. D'éventuels écarts seront couverts par le report à nouveau existant de CHF 2'653'994.

A compter du 1.1.2012, les cotisations aux frais de gestion seront applicables :

Nombre des assurés actifs	Module	Cotisation pour frais de gestion par assuré actif et par an	Cotisation pour frais de gestion par assuré actif et par an	Cotisation aux frais de gestion par bénéficiaire de rente et par an
		Jusqu'à maintenant	<b>A compter du 01.01.2012</b>	A compter du 01.01.2012 <small>(identique à ce jour)</small>
1 – 9	VK 1	CHF 396.00	<b>CHF 318.00</b>	CHF 96.00
10 – 49	VK 2	CHF 360.00	<b>CHF 288.00</b>	CHF 96.00
50 – 99	VK 3	CHF 324.00	<b>CHF 258.00</b>	CHF 96.00
100 – 249	VK 4	CHF 288.00	<b>CHF 231.00</b>	CHF 96.00
250 – 999	VK 5	CHF 252.00	<b>CHF 201.00</b>	CHF 96.00
Supérieur à 1'000	VK 6	CHF 216.00	<b>CHF 174.00</b>	CHF 96.00



## L'Institution d'assurance du 1.7.2010 au 31.12.2010

L'Institution d'assurance couvre les prestations dans les cas de prévoyance décès et invalidité (prestations de risque). Elle est financée par les cotisations de risque de tous les assurés actifs. Au 2<sup>e</sup> semestre 2010, les prestations de risque servies étaient nettement inférieures par rapport aux probabilités selon les bases techniques (servant de base au prélèvement des cotisations de risque). Il en résulte concrètement un excédent de produits de CHF 4'151'050.00. Par ailleurs, des provisions de CHF 15'043'957.00 ont pu être reprises, et ce d'une part parce que la probabilité d'invalidisation prévue dans les nouvelles bases LPP 2010 est plus faible, et d'autre part, la Fondation collective Symova a renoncé à délimiter dans le temps d'éventuelles obligations de prestation, de sorte que des provisions qui y sont affectées sont devenues disponibles.

Cotisations de risque employés / employeurs	CHF	6'171'361
moins prestations réglementaires	CHF	- 2'020'311
<b>Excédent des cotisations</b>	<b>CHF</b>	<b>4'151'050</b>
Reprise de provisions	CHF	15'043'957
<b>Bénéfices de l'activité assurance</b>	<b>CHF</b>	<b>19'195'007</b>
Rendement des placements	CHF	525'507
Dissolution au prorata des réserves de fluctuation de valeurs	CHF	2'147'000
<b>Total des bénéfices avant distribution</b>	<b>CHF</b>	<b>21'867'514</b>

Le 16.2.2011, le Conseil de fondation a décidé la distribution de bénéfices ci-après de l'Institution d'assurance :

Total des bénéfices	CHF	21'867'514
Moins report à nouveau (report de bénéfices)	CHF	- 3'719'093
<b>Distribution en faveur des caisses de prévoyance</b>	<b>CHF</b>	<b>18'148'421</b>
Dont		
Constitution de provisions pour pertes du fait des départs en retraite (niveau caisse de prévoyance)	CHF	4'864'127
Constitution de provisions pour des mesures d'accompagnement (niveau caisse de prévoyance)	CHF	13'284'294

Après cette distribution, la fortune de l'Institution d'assurance est composée comme suit:

Fonds de fluctuation des risques (calcul de l'expert en caisses de pension)	CHF	22'730'000
Réserve de fluctuation des valeurs	CHF	2'773'000
Report de bénéfices (6 mois de cotisations)	CHF	6'600'000
<b>Total de la fortune (provisions) au 31.12.2010</b>	<b>CHF</b>	<b>32'103'000</b>



**Bilan actuariel au 31.12.2010**

Fortune de prévoyance disponible	CHF	1'767'497'356		
Capital de prévoyance des assurés actifs			CHF	969'838'557
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes			CHF	917'985'880
Provisions techniques			CHF	18'694'094
	CHF	1'767'497'356	CHF	1'906'518'531
Découvert			CHF	-139'021'175

**Taux de couverture (Consolidation de toutes les caisses de prévoyances)****92.71%**

Taux de couverture, y compris l'institution d'assurance  
et report de bénéfices du décompte des cotisations pour frais de gestion

93.42%

**Taux de couverture des différentes caisses de prévoyance au 31.12.2010**

Taux de couverture	Nombre de caisses de prévoyance	
80.00 à 84.99 %	10	16 %
85.00 à 89.99 %	5	8 %
90.00 à 94.99 %	13	21 %
95.00 à 99.99 %	9	14 %
100.00 à 112.20 % <sup>(1)</sup>	21	33 %
Plus de 112.21 %	5	8 %
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>100 %</b>

(1) Des réserves de fluctuation des fonds sont constituées jusqu'à un degré de couverture de 112.20%. Des fonds libres ne sont à disposition qu'après.

**Effectif des assurés au 31.12.2010**

	Hommes	Femmes	Total
<b>Total des assurés actifs</b>	<b>5'541</b>	<b>967</b>	<b>6'508</b>
Bénéficiaires d'une rente de vieillesse	1'973	103	2'076
Bénéficiaires d'une rente d'invalidité	153	9	162
Bénéficiaires d'une rente de conjoint	13	1'066	1'079
Bénéficiaires d'une rente d'orphelin / rente d'enfant	66	56	122
<b>Total des bénéficiaires d'une rente</b>	<b>2'205</b>	<b>1'234</b>	<b>3'439</b>



## Organisation

### Conseil de fondation (mandat du 1.7.2010 au 30.6.2013)

#### **Représentants des employeurs :**

Flury Hans, Senior Consultant BLS AG, Bolligen	Président
Brägger Urs, division finances et comptabilité SOB, Ulisbach	
Germanier Jean-Michel, directeur de TN, Marin-Epagnier	
Stricker Hans-Jakob, directeur adjoint de RBS, Urtenen-Schönbühl	
Trchsel Werner, directeur de VZO, Uerikon	

#### **Représentants des employés :**

Niederer Heinz, division finances, AB, Heiden	Vice-président
Christen Eric, électricien CJ, Les Pommerats	
Graf-Litscher Edith, secrétaire du syndicat SEV, conseillère nationale (SP/TG), Frauenfeld	
Hunziker Kurt, conducteur de bateau SGV, Lucerne	
Reichen Beat, adjoint chef serrurerie /mécanique, BLS AG, Spiez	

### Commission des placements (mandat du 1.10.2010 au 30.9.2011)

Bähler Markus, chef finances, Verkehrsbetriebe STI, Thun	Président
Trchsel Werner, directeur, VZO, Uerikon	Vice-président
Flury Hans, Senior Consultant BLS AG, Bolligen	
Krebs Ralph, responsable finances/logistique Reka, Muri	
Niklaus Urs, directeur de la fondation collective Symova, Lohn-Ammansegg	
Ammann Dominique, PPCmetrics AG Zürich; consultant (sans droit de vote)	

### Direction

Niklaus Urs, directeur  
 Gabriel Sara, responsable placements et finances  
 Keller Remo, directeur adjoint et responsable prévoyance

### Consultants externes

Expert de prévoyance professionnelle	Martin Schnider, Abcon AG
Organe de contrôle	PricewaterhouseCoopers AG, Berne
Autorité de surveillance	Office fédéral des assurances sociales - OFS
Expert en placements	PPCmetrics AG

### Bases de calcul

Bases techniques :	LPP 2010
Taux d'intérêt technique :	3.5%

